

INSTITUT DE FORMATION DES MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE
MEDICALE (IFMEM) DE GRENOBLE



**PROJET
POUR LA FORMATION
des Manipulateurs
d'Electroradiologie Médicale
du CHU Grenoble Alpes**

Année 2024-2025

Directrice Sandra MICHELLAND

Formateurs enseignants Samy KASSAMA
Sandra MICHELLAND
Fabienne ROUCHOUZE
Jordan ZAZA

Secrétaires Marie-France MARTINEZ
Elodie DOUCHEZ

Localisation géographique : IFMEM-IFPS - 175 avenue centrale - 38400 Saint Martin d'Hères

Adresse postale : CHU Grenoble Alpes - CS 10217 - 38043 Grenoble cedex 9

☎ 04.57.04.12.84 – mail : SecretariatIFMEM@chu-grenoble.fr

Table des matières

1. Avant- propos..... 3

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025
IFMEM CHU Grenoble Alpes

| | | |
|-------|---|----|
| 1.1 | Un contexte mouvant..... | 3 |
| 1.2 | L'interprofessionnalité en formation..... | 3 |
| 1.3 | De nouvelles perspectives..... | 3 |
| 1.3.1 | Expérimentation d'un dispositif d'universitarisation..... | 3 |
| 1.3.2 | Ouverture de la voie de l'apprentissage..... | 4 |
| 2. | Présentation de l'IFMEM..... | 5 |
| 2.1 | Situation géographique..... | 5 |
| 2.2 | Gestion administrative..... | 5 |
| 2.3 | Financement..... | 5 |
| 2.4 | Acteurs de la formation..... | 5 |
| 2.4.1 | Administration et logistique..... | 5 |
| 2.4.2 | Pédagogie..... | 6 |
| 2.4.3 | Documentation..... | 6 |
| 2.4.4 | Partenariats..... | 6 |
| 2.5 | Autres activités de l'IFMEM..... | 7 |
| 2.5.1 | Formation continue..... | 7 |
| 2.5.2 | Coopérations..... | 7 |
| 2.5.3 | Information sur la formation et promotion de la profession :..... | 8 |
| 2.6 | Présentation des promotions (2024-25)..... | 8 |
| 2.6.1 | Première année..... | 8 |
| 2.6.2 | Deuxième année..... | 9 |
| 2.6.3 | Troisième année..... | 9 |
| 2.7 | Frais de formation..... | 9 |
| 2.7.1 | Frais pédagogiques..... | 9 |
| 2.7.2 | Tenues professionnelles..... | 10 |
| 2.8 | Prestations offertes à la vie étudiante..... | 10 |
| 3. | Contextes de la formation..... | 10 |
| 3.1 | Cadre législatif et réglementaire..... | 10 |
| 3.2 | Contexte sanitaire et social..... | 11 |
| 3.2.1 | Un système de santé confronté à de multiples mutations :..... | 11 |
| 3.3 | Contexte institutionnel:..... | 12 |
| 3.3.1 | Le projet d'établissement 2023-2027..... | 12 |
| 3.3.2 | Intégration de l'IFMEM au sein de l'IFPS:..... | 12 |
| 3.4 | Un métier en évolution..... | 13 |
| 4. | Les valeurs et finalités de la formation..... | 14 |
| 4.1 | Les valeurs de l'IFMEM..... | 14 |
| 4.2 | Accompagner le processus de professionnalisation..... | 14 |
| 4.2.1 | L'autonomie :..... | 15 |
| 4.2.2 | La responsabilité :..... | 15 |
| 4.2.3 | La réflexivité..... | 15 |
| 4.3 | Acquérir les compétences du métier..... | 16 |
| 4.4 | Développer une identité professionnelle..... | 16 |
| 4.5 | De l'autoévaluation à l'autoformation..... | 17 |
| 5. | Les choix pédagogiques..... | 17 |
| 5.1 | Les unités d'enseignements (UE et UI)..... | 17 |
| 5.2 | La formation clinique en stage..... | 18 |
| 5.2.1 | La gestion et l'organisation des stages..... | 18 |
| 5.2.2 | La validation des stages..... | 19 |
| 5.2.3 | L'agrément et l'évaluation des stages..... | 20 |
| 5.3 | L'alternance..... | 21 |
| 5.4 | L'accompagnement pédagogique..... | 21 |
| 5.4.1 | Les principes du suivi pédagogique..... | 21 |

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025
IFMEM CHU Grenoble Alpes

| | | |
|-------|--|----|
| 5.4.2 | L'accompagnement spécifique | 22 |
| 5.4.3 | Stratégie de prévention des ruptures de parcours..... | 23 |
| 6. | Stratégie de développement de l'offre numérique..... | 23 |
| 7. | L'évaluation du projet pédagogique..... | 24 |
| 7.1 | Au sujet de la satisfaction des étudiants : | 24 |
| 7.2 | Au niveau institutionnel :..... | 24 |
| 7.3 | Au niveau organisationnel : | 25 |
| | Annexe 1 : La liste des lieux de stage | 26 |
| | Annexe 2 : tableau de l'alternance stages/cours..... | 33 |
| | Annexe 3 : Adaptations de la maquette de formation depuis la rentrée 2022..... | 34 |

1. Avant- propos

1.1 Un contexte mouvant.

Les multiples mutations de la société qu'elles soient démographiques, organisationnelles, économiques ou technologiques, ont engendré des transformations profondes de notre système de santé. Les professionnels de santé doivent faire face à ces transformations, à l'évolution des besoins et de l'organisation du système de santé. Ces bouleversements imposent aussi une évolution des formations et les défis auxquels elles devront faire face sont considérables.

1.2 L'interprofessionnalité en formation

Dans de nombreuses situations de soin, les professionnels de santé de différentes filières doivent travailler ensemble en complémentarité. La collaboration interprofessionnelle suppose la connaissance du champ de pratiques de chacun ainsi que la reconnaissance des compétences respectives. En outre, les savoirs théoriques et les savoir-faire s'avèrent insuffisants lorsqu'il s'agit de se coordonner pour gérer ensemble une situation-problème car les enjeux vont bien au-delà des gestes techniques. Il s'agit, en fait, de s'adapter à chaque fois à un contexte inédit mettant en jeu les compétences spécifiques du « savoir travailler ensemble ». La coopération interprofessionnelle permet la multiplicité des regards afin de garantir le juste soin apporté à chaque patient.

Le regroupement de 10 formations paramédicales et médicales au sein d'un même bâtiment permet de développer des séquences d'enseignement interfilières afin que les étudiants aient une meilleure connaissance des différents métiers de la santé dès la formation initiale et développent des compétences collaboratives au service d'une meilleure coopération. Il est aussi probable que cette nouvelle topographie des formations favorisera à plus long terme une modification des représentations de chacun et une acquisition d'une culture commune. A ce titre, il est important de créer de multiples occasions, tout au long de la formation des futurs professionnels de santé, de mieux connaître le domaine de responsabilité de l'autre, ses contraintes, ses difficultés pour mieux communiquer et mieux se comprendre.

1.3 De nouvelles perspectives

1.3.1 Expérimentation d'un dispositif d'universitarisation

Dans le cadre du Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020¹, nous avons mis en place un dispositif d'expérimentation qui consiste à adosser le diplôme d'état MER à un parcours sciences en

¹ relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025 **IFMEM CHU Grenoble Alpes**

électroradiologie médicale de la mention de licence Sciences pour la santé de l'UGA. Ce nouveau dispositif a été mis en œuvre dès la rentrée 2021 et s'est accompagné d'une adaptation de la maquette de formation dans un second temps lors de la rentrée 2022 (cf. Annexe 3).

Les ambitions visées par ce projet sont principalement :

- Une meilleure attractivité de la formation MERM en permettant aux étudiants de capitaliser les acquis et en offrant des réorientations facilitées en cours de parcours. L'accès à ce parcours sera aussi facilité pour les étudiants ayant d'autres parcours universitaires avec une option santé.
- Une augmentation de la réussite des étudiants grâce à l'augmentation sensible du champ des possibles en terme de réorientation qui contribuera à une amélioration notable de cette dimension.
- Le lien formation-recherche sera développé, notamment en permettant aux étudiants d'intégrer un socle de base nécessaire à la poursuite d'études dans plusieurs champs disciplinaires (SHS ou sciences médicales).
- Plus d'inclusion au parcours avec mise en place d'un dispositif d'accompagnement de type « oui si » est à prévoir pour la rentrée 2024.
- Une modification de la chronologie de la maquette de formation du DE MERM pour créer et faciliter des passerelles entre les formations :
 - o Dispositif de réorientation entre parcours ou mention de licence ou filière de diplôme d'état : à l'issue du semestre 1 (droit de remord)
 - o Passerelle de l'IFSI vers l'IFEM en fin de semestre 1, de l'IFMEM vers l'IFSI en fin de semestre 1 ou 2
 - o Accès en fin de semestre 2 des étudiants de PASS « reçus-collés » vers IFSI ou IFMEM
 - o Admission des étudiants IFSI et IFMEM en 2^{ème} année des études de médecine ou maïeutique

1.3.2 Ouverture de la voie de l'apprentissage

L'entrée en apprentissage en 3^{ème} année d'études à IFMEM de Grenoble est désormais possible. Pour accompagner les étudiants dans ce projet, l'IFMEM a contractualisé avec le centre de formation des apprentis (CFA) FormaSup Isère Drôme Ardèche (IDA).

Le contrat de formation par l'apprentissage permet aux étudiants de suivre leur scolarité tout en étant salariés d'un établissement de santé. L'étudiant qui devient salarié, perçoit une rémunération et ses frais de scolarité sont totalement pris en charge. La plupart des stages étant réalisés dans la même structure, cette voie permet aux apprentis de bénéficier d'une réelle immersion dans l'entreprise afin de mieux découvrir sa culture et mieux préparer la prise de poste après la diplomation.

Dans un contexte de profession en tension sur le marché de l'emploi, cette voie permet aux employeurs partenaires de l'IFMEM de recruter plus facilement des jeunes diplômés.

Les employeurs peuvent appartenir au secteur privé ou public.

2. Présentation de l'IFMEM

2.1 Situation géographique

L'IFMEM a ouvert ses portes en septembre 1967. Il a été, pendant de très nombreuses années, situé sur le site des Ecoles Hospitalières de l'Hôpital Sud à Echirolles. Il est, depuis juin 2019, intégré à l'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS), situé sur le site du campus de Saint Martin d'Hères.

2.2 Gestion administrative

L'Institut de Formation de Manipulateurs est rattaché au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble Alpes et plus particulièrement au pôle formation qui en assure la gestion administrative. Il est sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé avec comme interlocuteurs l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la DREETS ((Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

2.3 Financement

L'IFMEM est une école publique dont le budget comprend des recettes provenant des frais de scolarité et des frais de documentation. En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Rhône-Alpes participe au financement de l'IFMEM, sous la forme du versement d'une subvention d'équilibre, allouée au budget annexe géré par le CHUGA.

2.4 Acteurs de la formation

Direction

✂ Sandra MICHELLAND : Chargée de direction, agréée par la Région, filière médico-technique
Elle est responsable :

- ✂ de l'admission des étudiants.
- ✂ de la conception du projet pour la formation.
- ✂ de l'enseignement, de l'organisation et du contrôle des formations dispensées.
- ✂ de l'organisation des stages.
- ✂ de l'animation et de l'encadrement de l'équipe pédagogique et enseignante.
- ✂ du fonctionnement de l'institut et de sa gestion budgétaire.
- ✂ des relations avec l'extérieur.

Elle a un rôle pédagogique auprès des étudiants. Des rencontres sur rendez-vous ont pour but d'échanger sur le projet professionnel et le parcours de formation de chaque étudiant.

2.4.1 Administration et logistique

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025 IFMEM CHU Grenoble Alpes

- ✧ Marie-France MARTINEZ : Adjoint administratif (1 ETP)
- Elodie DOUCHEZ (0.5 ETP)

Elles ont pour missions :

- ✧ le secrétariat de l'IFCS
- ✧ la gestion administrative de la scolarité des étudiants.
- ✧ la gestion des inscriptions.
- ✧ la régie de recettes de l'IFMEM
- ✧ la gestion logistique de l'IFMEM : commande, réception, réparation
- ✧ la gestion du logiciel de la scolarité
- ✧ l'édition des documents de stage des étudiants
- ✧ la préparation des documents relatifs aux partiels
- ✧ le classement des dossiers scolaires et des documents relatifs aux partiels

2.4.2 Pédagogie

L'équipe est composée d'enseignants-formateurs permanents :

- ✧ Samy KASSAMA, cadre de santé, MER
- ✧ Sandra MICHELLAND, FF cadre supérieur de santé, MER
- ✧ Fabienne ROUCHOUZE, cadre de santé, MER
- ✧ Jordan ZAZA, cadre de santé junior, MER

L'équipe est co-responsable de la conception et de la mise en œuvre du projet pédagogique. Elle intervient auprès de l'ensemble des étudiants, enseigne et évalue, apporte des ressources pédagogiques et un accompagnement individualisé.

L'équipe est assistée par une conseillère Scientifique:

- ✧ Lucie MIQUEL MER

De nombreux intervenants, professionnels et/ou universitaires de différents secteurs assurent des enseignements dans leur domaine d'expertise en cohérence avec le projet pédagogique. Ils participent à l'animation de TD, à l'évaluation et la direction des mémoires.

Les responsables et les tuteurs de stage sont des partenaires de formation.

2.4.3 Documentation

Les étudiants ont accès à une diversité de fonds documentaires, à visée professionnelle et disciplinaire, pour développer la réflexion, enrichir les connaissances et concourir à la réalisation des travaux demandés.

- ✧ BU Médecine et Pharmacie de l'Université de Grenoble Alpes qui dispose d'un fond documentaire spécifique pour les MER.
- ✧ Autres BU de l'UGA accessibles

2.4.4 Partenariats

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025 IFMEM CHU Grenoble Alpes

- **La Région Auvergne-Rhône-Alpes**, qui subventionne l'IFMEM et qui participe à l'accompagnement des étudiants notamment par l'attribution de bourses régionales et du fond d'aide d'urgence (qui permet à des étudiants en difficulté financières de poursuivre leurs études)
- **L'Agence régionale de santé**
- La **Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**, qui assure la certification des étudiants en fin de formation
- Le **CHU Grenoble Alpes** : établissement support de l'IFMEM
- Les **établissements hospitaliers et l'ensemble des structures d'imagerie et radiothérapie** dont les professionnels accueillent les étudiants en stage et participent à la formation
- **L'Université Grenoble Alpes** : convention depuis 2016 et mise en œuvre du dispositif expérimental d'universitarisation depuis septembre 2021
- **FormaSup IDA** pour l'apprentissage (étudiants de 3^{ème} année)

2.5 Autres activités de l'IFMEM

2.5.1 Formation continue

L'IFMEM est habilité à réaliser des missions de formation continue et d'adaptation à l'emploi des professionnels de l'encadrement.

2.5.2 Coopérations

L'institut participe à la vie institutionnelle de l'établissement support (CHUGA)

- ✦ Commission de recherche paramédicale
- ✦ CSIRMT
- ✦ Réunions d'encadrement supérieur Inter PAM
- ✦ Réunions d'encadrement de proximité du CHUGA

Participation aux manifestations du Comité d'Harmonisation des Centres de Formation MERM (CHCFMERM)

- ✦ Journées pédagogiques organisées chaque année par un centre de formation différent
- ✦ Assemblée générale une fois par an
- ✦ Commissions DE- DTS et Séance plénière aux JFR en octobre de chaque année à PARIS

2.5.3 Information sur la formation et promotion de la profession :

- ✂ Participation aux différents temps d'information de l'UGA (JDL, JELU, TIPS, réorientations des étudiants en médecine...)
- ✂ Interventions dans les lycées, les forums métiers dont la nuit de l'orientation.

2.6 Présentation des promotions (2024-25)

2.6.1 Première année

A l'issue de la sélection 2024, la promotion est composée de -- étudiants dont -- nouveaux entrants et -- redoublants.

Composition de la promotion 2024-27 : 39 étudiants, 28 femmes et 11 hommes
Moyenne d'âge : 20 ans

| Recrutement | Effectifs |
|--|--------------------------|
| Parcoursup | 33 dont 8 néo bacheliers |
| Formation professionnelle continue (FPC) | 2 |
| Redoublants | 4 |

| Type de baccalauréat (hors doublants- 20 mentions) | Effectifs |
|--|-----------|
| S ou Général avec options scientifiques | 29 |
| STL | 1 |
| ST2S | 2 |
| Autres bacs | 3 |

| Parcours post bac (hors doublants) | Effectifs |
|------------------------------------|-----------|
| PASS | 14 |
| LAS | 8 |
| Autres études sup. | 5 |
| FPC | 2 |

Départements d'origine (hors doublants)

| Région AURA (34) | | Autres (5) | |
|------------------|------------------|---------------------------|--------|
| Drôme: 2 | Haute Savoie : 2 | Bourgogne Franche Comté 1 | PACA 2 |
| Isère 28 | Ain : 2 | Outre-mer 2 | |

2.6.2 Deuxième année

Composition de la promotion 2023-2026 : 19 femmes et 11 hommes

L'effectif à la rentrée 2024 est de 30 étudiants (37 à la rentrée 2023)

Depuis la rentrée en 2023, 9 étudiants ont quitté la promotion : 4 doublants, 4 arrêts de formation, 1 exclusion.

1 étudiant de la promotion 2022-2025, et un étudiant en mutation depuis le l'IFMEM de Lyon ont rejoint la promotion 2023-26.

| Recrutement | Effectifs |
|---|------------------|
| Parcoursup promotion 2023-2026 | 26 |
| Parcoursup promotion 2022-2025 (redoublement de 1 ^{ère} année) | + 2 |
| Parcoursup promotion 2022-2025 (redoublement de 2 ^{ème} année) | + 1 |
| Mutation | + 1 |

2.6.3 Troisième année

Composition de la promotion 2022-25 : 32 étudiants, 23 femmes et 9 hommes

Cette promotion comprenait 39 étudiants à la rentrée 2022 puis 35 étudiants à la rentrée 2023.

| Recrutement | Effectifs |
|---|------------------|
| Parcoursup promotion 2022-20225 | 26 |
| Parcoursup promotion 2021-2024(redoublement en 1 ^{ère} année) | +4 |
| Parcoursup promotion 2021-2024 (redoublement en 2 ^{ème} année) | +1 |
| Mutation en 2 ^{ème} année | + 1 |

2.7 Frais de formation

2.7.1 Frais pédagogiques

Droits universitaires de 175 euros pour l'inscription à la licence en santé parcours en électroradiologie médicale

Droits d'inscription de 175 euros pour le Diplôme d'Etat de Manipulateur en Electroradiologie Médicale.

CVEC : 103 euros pris en charge par l'étudiant.

Tarifs de scolarité à compter de la rentrée 2024 : 6936 euros pour les étudiants en promotion professionnelle du CHUGA et 7466 euros pour les étudiants en reconversion professionnelle avec une prise en charge par un autre financeur (frais de sélection par entretien 141 euros).

2.7.2 Tenues professionnelles

Pour la rentrée 2024, un trousseau de 2 tenues est fourni le CHUGA aux étudiants de L1. Le CHUGA avait fourni 3 tenues pour les étudiants actuellement en L3. De nombreux terrains de stage du secteur public proposent des tenues anonymisées.

2.8 Prestations offertes à la vie étudiante

- ✘ Restauration : self du personnel hospitalier nord et sud, restaurants universitaires du campus
- ✘ Wifi, plateforme d'enseignement à distance
- ✘ BU UGA
- ✘ Vie associative BDE géré par les étudiants en 2ème année avec un local mis à disposition
- ✘ Salle de détente commune avec les autres instituts (distributeur de boissons chaudes, froides et denrées alimentaires)
- ✘ Salles de travail à disposition chaque jour
- ✘ Deux salles informatiques équipées (2*16 postes informatiques).

3. Contextes de la formation

3.1 Cadre législatif et réglementaire

L'IFMEM en tant qu'institut de formation du secteur public s'intègre dans un contexte constitutionnel, législatif et réglementaire sur lequel il s'appuie.

- ✘ Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- ✘ Codes de la santé publique et de la sécurité sociale (4ème partie, livre III, titre V, articles L 4351-1 à L 4351-13)
- ✘ Décret 67-540 et 90-705 : portant sur la création du diplôme d'état de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale.
- ✘ Décret 84-710 : fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer certains actes d'électroradiologie médicale.
- ✘ Décret n° 2016-1672 du 5 décembre 2016 relatif aux actes et activités réalisés par les manipulateurs d'électroradiologie médicale
- ✘ Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- ✘ Loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009
- ✘ Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

En ce qui concerne la formation des MER :

- ✧ Circulaire DHOS/P 2 n° 2003-376 du 28 juillet 2003 relative aux indemnités de stage versées aux étudiants manipulateurs d'électroradiologie médicale préparant le diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale (DEMERM) et le diplôme de technicien supérieur (DTS)
- ✧ Arrêté du 31 août 2004 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extracomunautaire de manipulateur d'électroradiologie médicale sollicitant l'exercice de la profession en France en vue de la préparation du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- ✧ Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur
- ✧ Arrêté du 25 août 2010 portant diverses dispositions modificatives relatives aux études paramédicales et tirant les conséquences de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et au territoire
- ✧ Arrêté du 2 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- ✧ Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- ✧ Arrêté du 3 mai 2013 modifiant l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- ✧ Arrêté du 9 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- ✧ Arrêté du 23 septembre 2014 relatif à la création d'une annexe « Supplément au diplôme » pour les formations paramédicales d'infirmier, d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de pédicure-podologue et d'infirmier anesthésiste
- ✧ Arrêté du 9 août 2016 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- ✧ Règlement intérieur et règlement des études de l'IFMEM mis à jour en 2023.

3.2 Contexte sanitaire et social

3.2.1 Un système de santé confronté à de multiples mutations :

La France se place en quatrième position pour l'espérance de vie à la naissance (78 ans en moyenne) et en première position pour l'espérance de vie à 65 ans (16 ans pour les hommes, 20 ans pour les femmes). Cette évolution accentue la prévalence des maladies chroniques et provoque une augmentation sensible des personnes dépendantes. La prise en charge des personnes atteintes de maladies complexes impose une plus grande coopération entre les professionnels de santé. L'augmentation des pathologies chroniques est aussi liée à nos modes de vie, d'où la mise en œuvre de nombreuses actions de prévention impliquant les professionnels de santé dont les MER.

Les progrès scientifiques et technologiques bouleversent les pratiques médicales et l'organisation des soins. A titre d'exemple, la télémédecine, en plein essor, doit s'appuyer sur l'interprofessionnalité et la complémentarité des compétences. L'acquisition de nouvelles compétences pour répondre

aux besoins du terrain professionnel et le développement des compétences collaboratives doivent avoir une place importante dans le projet pédagogique.

« La transformation de notre système de santé, son avenir se construiront avec les professionnels. Ceux-ci ont en commun le choix du service aux autres, l'exigence et les responsabilités qui en résultent. Ils sont au front de la transition épidémiologique et des enjeux du vieillissement de la population. Ils sont forts de leurs compétences et moteurs des progrès de la science et des techniques. »²

Le contexte de crise économique a entraîné une mutation organisationnelle dans un objectif d'efficacité pour mieux contrôler l'augmentation des dépenses de santé.

Face à la crise sanitaire, les MERM ont fait partie des soignants en première ligne pour le diagnostic de la COVID 19. Ils ont su se mobiliser et s'adapter rapidement. Leurs compétences soignantes et technologiques au service des patients atteints de la COVID-19 sont déterminantes dans la gestion de cette pandémie.

Enfin, dans un contexte d'évolution des droits des patients et de savoir médical médiatisé, la place de l'utilisateur a évolué vers de nouvelles exigences d'information, de participation et de partage. Cette mutation des comportements impose aux professionnels de santé une nouvelle donne relationnelle. Dans sa recommandation de juillet 2020³, la Haute Autorité de Santé reconnaît et valorise le rôle et les missions des patients :

« Il est recommandé aux universités et instituts de formation (IRTS, IFSI, etc.) d'encourager et de soutenir l'engagement des personnes concernées dans la formation initiale et tout au long de la vie des professionnels de santé et du travail social. ».

Un projet de partenariat avec le Département Universitaire des Patients Grenoble Alpes (DUPGA) est mis en place depuis la rentrée 2021. Le patient étant au cœur des intentions pédagogiques de l'IFMEM, il semble logique et pertinent que des patients experts puissent délivrer des messages, apporter leurs points de vue et leur expérience à différents temps de la formation.

3.3 Contexte institutionnel:

3.3.1 Le projet d'établissement 2023-2027

Dans son projet, le CHUGA réaffirme l'importance de la formation initiale et continue des professionnels de santé : « La formation des étudiants au sein du CHUGA est une mission majeure des équipes hospitalo-universitaires. Elle implique une forte et constante implication de l'ensemble du personnel et ne doit pas apparaître comme une variable d'ajustement liée à un contexte financier contraint ». Les coopérations entre les lieux de stage et les instituts de formation sont centrales pour favoriser une alternance intégrative.

3.3.2 Intégration de l'IFMEM au sein de l'IFPS:

L'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) regroupe depuis juin 2019 en un même lieu d'enseignement, dans un nouveau bâtiment situé sur le Campus universitaire, les trois

² Avant-propos de la feuille de route de la grande conférence de la santé. « Accompagner le progrès en santé : nouveaux enjeux professionnels ». Conseil économique, social et environnemental, Paris, 11 février 2016.

³ Recommandations HAS « Soutenir et encourager l'engagement des usagers dans les secteurs social, médico-social et sanitaire ». Validée par le Collège le 23 juillet 2020

premières années des études de l'UFR de médecine, de l'UFR de pharmacie, du département de maïeutique et les sept instituts de formation paramédicale de niveau licence ou master du CHU Grenoble Alpes : cadres de santé, infirmiers, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, kinésithérapeutes, manipulateurs radio, puéricultrices.

Former ensemble des professionnels amenés à travailler ensemble, c'est l'approche pédagogique novatrice de l'IFPS. Le challenge des années à venir sera de construire un projet pédagogique commun.

3.4 Un métier en évolution

Le décret d'actes⁴ révisé en 2016 a mis en concordance la réalité des pratiques et la réalité du droit. Il a introduit plus d'autonomie dans la réalisation des actes des MER et surtout il a élargi notamment leur champ d'action à l'échographie et l'imagerie interventionnelle. En effet, ils peuvent désormais exercer des missions, sous la responsabilité d'un médecin, mais sans forcément sa présence.

Un changement qui ouvre de nouvelles voies d'organisation des services d'imagerie, notamment de télé-imagerie.

Le décret introduit trois niveaux de responsabilités selon les actes à effectuer:

- présence médicale non nécessaire
- présence médicale à même d'intervenir
- présence médicale effective. Le MER étant alors assistant du médecin.

La présence médicale pouvant être celle d'un radiologue, d'un radiophysicien en radiothérapie ou d'un (radio) pharmacien en médecine nucléaire ou de tout autre médecin de la spécialité concernée.

L'introduction de la fonction de "dosimétriste"

Correspondant aux tâches attribuées au métier de dosimétriste dans la définition provisoire publiée sur le répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie de la fonction publique hospitalière: "Préparer et planifier les traitements par radiations ionisantes en lien avec le physicien médical et le médecin prescripteur. Mettre en œuvre les outils permettant le calcul des doses de rayonnements ionisants afin d'optimiser les doses reçues par le patient et de protéger les tissus sains"

Une formation complémentaire validante a été élaborée. La dosimétrie sera une spécialité du métier socle MER afin de marquer son ancrage dans le soin. La durée de la formation sera de deux semestres et « serait » accessible à partir d'une expérience de deux ans minimum comme manipulateur en radiothérapie. Nous attendons la validation du projet par les autorités compétentes.

Un champ d'action qui s'élargit

Le décret introduit aussi une ouverture possible du recueil du signal et des images en échographie sous condition d'un titre ou d'un diplôme dont la liste n'est pas encore fixée. Par ailleurs, le MER pourra aussi désormais assurer des actes d'imagerie interventionnelle. De plus, il peut à présent, sous l'autorité technique d'un pharmacien, aider à la préparation, reconstitution ou mise en forme appropriée à leur utilisation des médicaments radiopharmaceutiques.

La multiplication des protocoles de coopération concernant les MERM concrétise l'ouverture du champ des compétences des MERM introduite par le décret d'actes de 2016.

³ Décret n° 2016-1672 du 5 décembre 2016 relatif aux actes et activités réalisés par les manipulateurs d'électroradiologie médicale. Application de l'article 208 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, il modifie le code de la santé publique et est entré en vigueur le 7 décembre 2016.

4. Les valeurs et finalités de la formation

Conformément au référentiel de formation, les finalités de la formation sont de permettre à l'étudiant de devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, de développer des ressources pour préparer son projet professionnel, d'apprendre à reconnaître ses émotions, tout en respectant une éthique professionnelle.

Le projet pédagogique doit prendre en compte le contexte pour former des futurs professionnels capables de s'adapter et répondant aux besoins du système de santé actuel.

Il permet d'exposer l'organisation générale de la formation et les modalités pédagogiques mises en œuvre. Il se fonde sur les textes officiels, le programme de formation des manipulateurs d'électroradiologie (MER) et les valeurs partagées par l'équipe pédagogique.

« L'objectif principal de l'Institut de Formation des Manipulateurs est de former des professionnels de santé prenant en compte la singularité de la personne soignée, maîtrisant parfaitement les techniques d'imagerie et de traitement, responsables et capables de s'adapter aux évolutions du contexte.

*L'étudiant est amené à devenir un praticien **autonome, responsable et réflexif**, capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluri-professionnelle.*

L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il construit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel. L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il développe une éthique professionnelle et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction. »⁵

4.1 Les valeurs de l'IFMEM

Les valeurs qui sous-tendent cette profession et qui nous tiennent particulièrement à cœur, sont des valeurs humanistes.

Ce sont des valeurs fondamentales pour le développement des compétences relationnelles nécessaires à la qualité de la prise en soins des patients, à la qualité des collaborations au sein d'équipes pluri-professionnelles.

A ce titre, **l'écoute**, le **respect**, la **confiance**, **l'équité**, **l'intégrité**, **la tolérance** et la **considération** déterminent la qualité du rapport à l'autre. Ces valeurs fondamentales pour les soignants, le sont aussi pour tout citoyen et l'équipe de l'IFMEM se doit de les faire vivre dans sa relation aux étudiants.

En plus des valeurs morales, l'exigence de compétences s'impose à tout professionnel de santé. Le projet pédagogique est au service du développement des compétences nécessaires à la pratique professionnelle ainsi que de l'identité professionnelle des étudiants en formation.

4.2 Accompagner le processus de professionnalisation

Le parcours de formation devra favoriser le développement de ces trois dimensions interdépendantes du futur professionnel :

⁵ Référentiel de formation

4.2.1 L'autonomie :

Elle se construit tout au long de la formation en permettant à l'étudiant d'acquérir les savoirs qui soutiennent l'action et de multiplier les situations d'apprentissage où il devra mobiliser ses ressources pour répondre de manière adaptée à une situation donnée.

L'équipe pédagogique et les équipes de terrain doivent accompagner l'étudiant vers l'intégration des règles, des normes sociales, des attitudes et comportements définissant les professions soignantes. Cependant, chaque individu fera ses propres choix parmi les « bonnes manières » de faire.

Etre un professionnel autonome pourrait se traduire par agir de façon adaptée en ayant intériorisé les règles en vigueur dans le respect des autres et en ayant fait ses propres choix.

L'autonomie de l'étudiant devra être également stimulée par le dispositif de formation en lui fournissant des conditions favorables pour qu'il devienne acteur de sa formation.

Dans le champ de la psychopédagogie, « l'autonomie est à entendre comme un des éléments fondateurs et constituants de la responsabilité. » (Robert Lafont, 1973, Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant).

4.2.2 La responsabilité :

Elle se définit en droit comme l'obligation faite à une personne de répondre de ses actes, du fait du rôle et des charges qu'elle doit assumer, et d'en supporter toutes les conséquences.

Le champ des responsabilités du manipulateur est très vaste : il doit mettre en œuvre les conditions optimales d'accueil du patient en amont de son arrivée, il est responsable de la qualité des soins et de la sécurité du patient pendant toute la durée de l'examen mais aussi après en sachant lui donner les conseils nécessaires.

Tous les éléments théoriques entrant en jeu dans la responsabilité juridique et morale du futur professionnel doivent être abordés durant la formation.

Un travail réflexif sur la responsabilité de l'étudiant et du professionnel sera abordé à divers moments de la formation.

La prise de responsabilité de l'étudiant en stage est graduée en fonction du niveau d'apprentissage et de ses capacités.

4.2.3 La réflexivité

Selon Pierre PASTRE, « On a pu constater qu'on apprend tout autant par l'analyse de son activité que par l'exercice de cette activité. Il est même vraisemblable que pour certains éléments constitutifs de l'activité, notamment ce qui relève de la conceptualisation dans l'action, on apprend beaucoup plus après l'action, au moment de l'analyse, que pendant l'action ». ⁶

La simulation et l'analyse de situation sont utilisées comme des moyens pédagogiques et des outils de professionnalisation permettant le développement de compétences (mobilisation de savoirs théoriques dans l'action et prise de recul) et la production de connaissances sur l'action (adaptations des pratiques).

⁶ Pierre Pastré, Patrick Mayen et Gérard Vergnaud, « La didactique professionnelle », Revue française de pédagogie [En ligne], 154 | janvier-mars 2006, mis en ligne le 01 mars 2010, consulté le 30 septembre 2017.
URL : <http://rfp.revues.org/157> ; DOI : 10.4000/rfp.157

D'autre part, pour faire face à des situations de travail complexes et pour améliorer ses pratiques, le manipulateur doit avoir recours à la pensée réflexive de manière régulière. La pratique réflexive est donc aussi une réelle posture professionnelle qui doit être induite lors de la formation.

4.3 Acquérir les compétences du métier

Conformément au référentiel de compétences, l'institut se donne pour objectif de dispenser des enseignements visant l'acquisition des compétences suivantes :

- 1) Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser.
- 2) Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins
- 3) Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique
- 4) Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public
- 5) Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins
- 6) Conduire une relation avec la personne soignée
- 7) Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles
- 8) Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé
- 9) Informer et former
- 10) Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles

Chacune de ces compétences est transversale et se construit au fil des 3 années de formation et elle est reliée à une ou plusieurs unités d'enseignement. Le dispositif de formation est basé sur le modèle de l'alternance intégrative qui met en interaction la théorie et la pratique à l'institut et en stage.

Elle met en synergie la formation en institut, la formation en stage et l'autoformation. C'est le maillage entre ces 3 pôles qui permettra le développement des compétences professionnelles.

4.4 Développer une identité professionnelle

Nous définissons le manipulateur radio comme un soignant évoluant dans un environnement de très haute technicité. Les deux principaux pôles de la formation sont donc d'une part la qualité de la prise en soins du patient et d'autre part la maîtrise de la technologie. Le patient est au centre des attentions, la machine n'est qu'un moyen au service de la santé du patient.

Les valeurs soignantes et humanistes telles que le respect, la bienveillance, la tolérance et la confiance sont donc au cœur de notre dispositif de formation. Leur appropriation est indispensable pour le développement de l'identité et de l'engagement professionnels. Elles servent de référence pour aborder la relation soignant-soigné et la collaboration avec les autres professionnels.

L'enseignement du soin repose sur la pensée holistique avec l'approche globale du patient pour que le futur professionnel sache prendre en compte toutes ses dimensions et non pas uniquement un organe, une pathologie ou un examen.

4.5 De l'autoévaluation à l'autoformation

Le développement de l'autonomie est une composante du processus d'apprentissage. L'autonomie recherchée pour les étudiants dans le projet de formation vise le développement de leurs capacités en autoformation car au terme de la formation l'étudiant ne sera devenu qu'un professionnel débutant qui devra non seulement entretenir ses acquisitions mais aussi en développer de nouvelles tout au long sa vie professionnelle. Il s'agit de former des têtes bien faites, capables d'adaptation en leur donnant accès à un socle de connaissances et de compétences qui sera développé pendant l'exercice professionnel.

Durant la formation, l'auto questionnement induit par la démarche réflexive et l'entraînement à l'autoévaluation, mènent à l'autoformation. De la même manière, le portfolio vise à développer l'autonomie du futur professionnel dans sa démarche d'identification de ses besoins. Il l'encourage à planifier ses activités d'apprentissage à partir de tâches professionnelles authentiques auxquelles il est exposé et à s'autoévaluer, dans une démarche de pratique critique et réflexive.

Par ailleurs, le dispositif de formation doit fournir des conditions optimales au développement de cette autonomie en proposant un environnement riche et stimulant, en favorisant des temps de paroles, de réflexion et de confrontation aux autres.

Au cours de la formation, « l'autonomisation » se traduit comme un transfert vers l'étudiant des décisions relatives à son apprentissage. L'étudiant apprend à autoévaluer ses acquis et ses besoins pour définir ses objectifs, gérer l'apprentissage à son rythme, choisir des ressources autres que celles proposées à l'institut.

Apprendre à apprendre est une compétence transversale à acquérir en formation et à mettre en œuvre tout au long de l'exercice professionnel.

5. Les choix pédagogiques

Le projet pédagogique de l'Institut de Formation de Manipulateurs de Grenoble vise:

- à introduire une démarche réflexive dans les enseignements: exploitation des retours de stage, travaux dirigés, travail d'initiation à la recherche avec développement de l'esprit critique.
- à rendre l'étudiant de plus en plus acteur de sa formation en l'amenant à utiliser des capacités d'autoformation et d'autoévaluation.
- à permettre un suivi et un parcours individualisé.

5.1 Les unités d'enseignements (UE et UI)

Les enseignements ont été construits en respectant au mieux la maquette de formation et nécessite de démarrer l'enseignement de la plupart des modalités dès la première année.

Une première période d'enseignement, dite socle de base, avant la première mise en stage comprend 9 semaines de cours avant l'alternance.

Les UE thématiques comportent des objectifs de formation, des contenus, une durée, ainsi que des modalités et critères de validation. Elles donnent lieu à une valorisation en crédits européens. La place des unités d'enseignement dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants. Les savoirs qui les composent sont ancrés dans la réalité et actualisés. Du temps personnel est prévu pour chacune d'entre elles.

Les UI sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations de soins ou situations « cliniques ». Elles comportent des analyses de situations préparées par les formateurs ou MER en

exercice, des mises en situation simulées, des analyses des situations vécues en stage et des travaux de transposition à de nouvelles situations.

A l'exception du semestre 1, dans chaque semestre est placée une unité d'intégration. Les savoirs et savoir-faire mobilisés dans cette unité ont été acquis lors du semestre en cours ou des semestres antérieurs. Les savoirs évalués lors de cet enseignement sont ceux en relation avec la ou les compétences citées. Les UI doivent permettre à l'étudiant d'utiliser des concepts et de mobiliser un ensemble de connaissances. L'unité d'intégration 6.5 doit permettre de réaliser un travail d'initiation à la recherche, à travers un mémoire permettant de réinvestir les acquis méthodologiques de l'unité d'enseignement 5.3 (Initiation à la recherche).

Les acteurs : les enseignements sont dispensés par les formateurs permanents de l'Institut mais aussi par un nombre très important de vacataires : des enseignants universitaires, des professionnels médicaux, paramédicaux et autres exerçant au CHUGA ou dans d'autres structures publiques ou privées.

Les méthodes pédagogiques sont diversifiées et adaptées à chaque type d'enseignement. Elles sont réinterrogées et ajustées chaque année lors de réunions de l'équipe pédagogique.

L'évaluation : les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen suivies le cas échéant de sessions de rattrapages.

Les partiels de la première session d'examen sont organisés en décembre-janvier pour les semestres impairs et en mai-juin pour les semestres pairs. Quelques unités d'enseignement font l'objet de partiels anticipés ou de notes de contrôles continus.

La commission semestrielle d'attribution des crédits, sous la responsabilité de la directrice, composée des formateurs référents, du conseiller scientifique représentant de l'enseignement universitaire et de deux tuteurs de stage prononce les résultats et la validation des unités d'enseignement et des stages pour les semestres 1 à 5. La session de rattrapages est organisée dans les semaines suivant la publication des résultats.

5.2 La formation clinique en stage

L'enseignement clinique des étudiants s'effectue au cours de périodes de stage dans les milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes de stages temps plein alternent avec les périodes d'enseignement en Institut favorisant ainsi la construction de compétences professionnelles et la connaissance de la personne soignée, élément déterminant dans le développement des valeurs professionnelles.

5.2.1 La gestion et l'organisation des stages

La gestion : Samy KASSAMA est chargé de construire les parcours de stage des étudiants des trois promotions. En cas de redoublement, d'interruption ou de reprise de scolarité le parcours de stage sera réévalué au cas par cas.

Les visites de terrains sont réparties entre les formateurs en fonction des modalités et domaines d'activité.

L'organisation : En prenant en compte les durées minimales des huit types de stage inscrits dans l'annexe 3 du référentiel de formation, les choix pédagogiques de l'Institut, les possibilités d'accueil en stage, l'alternance a été déclinée selon les principes suivants :

✧ 1^{ère} année :

- 2 stages de soins (3 semaines et 4 semaines)
- 2 stages d'imagerie de projection (3 semaines et 4 semaines)

✧ 2^{ème} :

- Un stage de soins au bloc opératoire (2 semaines)
- 1 stage sur chacune des modalités suivantes : IRM, TDM, médecine nucléaire et radiothérapie (3 semaines minimum).
- 1 stage sur une des modalités suivantes : explorations fonctionnelles, imagerie vasculaire et interventionnelle, imagerie de projection.

✧ 3^{ème} année :

- 1 stage sur chacune des modalités suivantes : IRM, TDM, médecine nucléaire et radiothérapie (3 semaines minimum).
- 1 stage sur chacune des modalités non réalisées en 2^{ème} année (explorations fonctionnelles, imagerie vasculaire et interventionnelle, imagerie de projection).
- 2 stages optionnels de 4 semaines chacun organisés en fonction du projet professionnel de l'étudiant.

Les stages sont donc souvent de courte durée (3 ou 4 semaines) et demandent aux étudiants des capacités d'adaptation importantes. Ce rythme d'alternance favorise les retours sur la pratique, la réflexion et le questionnement et permet d'effectuer deux périodes de stage sur les modalités suivantes : IRM, TDM, médecine nucléaire et radiothérapie en 2^{ème} et 3^{ème} année, soin et imagerie de projection en 1^{ère} année.

Les stages s'effectuent au CHU de Grenoble Alpes, dans des établissements publics et privés de l'agglomération grenobloise, de l'arc alpin et le sud de la région Rhône-Alpes ainsi que dans des cabinets d'imagerie médicale.

Les étudiants peuvent effectuer des stages en 2^{ème} et 3^{ème} année dans leur région d'origine ou dans une autre région en fonction de leur projet professionnel. Après validation par la responsable des stages et la Directrice, les conventions sont établies.

5.2.2 La validation des stages

L'étudiant s'autoévalue tout au long du stage à l'aide de fiches navettes d'autoévaluation des compétences, des actes et activités.

A l'issue de chaque stage, les **responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions** des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés **dans le portfolio**.

L'évaluation porte sur :

- des résultats directs de l'activité (Exemple : Fonctionnalité de l'équipement)
- la façon de procéder dans la réalisation de l'activité (Exemple : Utilisation adéquate des outils et des règles professionnelles pour le recueil d'informations)

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025 **IFMEM CHU Grenoble Alpes**

- la compréhension / l'explicitation de l'acte réalisé : « je sais expliquer pourquoi je fais comme cela » (Exemple : Le candidat explicite sa démarche d'analyse des causes d'une anomalie).

Les indicateurs peuvent être :

- Qualitatifs : exemple : Fiabilité, exactitude, exhaustivité et pertinence des informations recueillies
- Quantitatifs : exemple : Nombre d'erreurs dans les contrôles réalisés

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la commission d'attribution des crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- L'étudiant a réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut pas être inférieure à 80% du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation (12 jours par semestre) ;
- L'étudiant a analysé des activités rencontrées en stage, il en a inscrit les éléments sur le portfolio ;
- L'étudiant a mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations ;
- L'étudiant a validé la capacité technique de réalisation des actes ou activités liés au stage effectué.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur ou le maître de stage, le formateur de l'institut de formation et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission d'attribution des crédits de formation.

En cas de non validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

Le portfolio est un outil destiné au suivi du parcours de formation et à la capitalisation des éléments de compétences au cours des stages. Il est centré sur l'acquisition des compétences lors de la réalisation des activités et des actes professionnels. Pour le tuteur et les formateurs, il est un outil de lisibilité et un guide. Pour l'étudiant, il doit permettre de mieux organiser et évaluer sa progression. C'est un outil de l'alternance.

Les objectifs principaux de cet outil sont de :

- Favoriser une analyse de la pratique qui s'inscrit dans une démarche de professionnalisation
- Permettre au(x) formateur(s) intervenant dans le parcours de formation et au tuteur de stage de coordonner leurs interventions ;
- Positionner ce qui a été appris au regard de ce qui est exigé en terme de niveau de fin de formation.

5.2.3 L'agrément et l'évaluation des stages

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants.

Pour tout nouveau terrain d'accueil en stage, le responsable de la structure ou du service doit renseigner une fiche spécifique pour recueillir les principaux éléments liés au stage. Une visite d'un membre de l'équipe pédagogique sera prévue pour rencontrer l'équipe du terrain d'accueil en stage de la région Auvergne Rhône Alpes. Si le lieu de stage est trop éloigné géographiquement, un entretien téléphonique sera programmé.

Un stage est considéré comme « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de l'encadrement de l'étudiant et de la mise à disposition des ressources en terme de matériel, professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

Un guide d'encadrement des étudiants comprenant une charte d'encadrement et une maquette d'élaboration d'un livret d'accueil sont proposés aux responsables de l'encadrement des étudiants au cas où ces documents ne seraient pas encore élaborés par la structure d'accueil.

Hormis pour le CHUGA, établissement support de l'IFMEM, chaque stage fait l'objet d'une convention tripartite signée par l'IFMEM, l'établissement d'accueil et l'étudiant.

Chaque retour de stage fait l'objet d'un entretien entre l'étudiant et sa référente pédagogique, sur rendez-vous, pour accueillir entre autres, les éléments liés au stage dont des retours sur les conditions d'accueil et d'encadrement.

La liste des lieux de stage est en annexe 1 de ce document.

5.3 L'alternance

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des **compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Le référentiel de formation **met en place une alternance** entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

Le dispositif de formation permet une interaction constante entre les apprentissages théoriques et pratiques. Il met en synergie la formation à l'institut, la formation en stage et l'autoformation favorisant le développement des compétences professionnelles. Les MER en exercice participent à la formation des étudiants en stage mais également à l'IFMEM, permettant ainsi aux étudiants de bénéficier d'enseignements au plus près de la réalité actuelle du terrain professionnel.

La formation est structurée autour de **l'étude de situations** donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** :

- « comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « agir » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le référentiel de formation est **organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises**. Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée sur le portfolio.

5.4 L'accompagnement pédagogique

5.4.1 Les principes du suivi pédagogique

En cohérence avec le projet pédagogique de l'Institut, le suivi pédagogique est conçu comme un travail d'accompagnement, de guidance, un cheminement avec et pour l'étudiant.

Il est l'occasion de moments privilégiés d'écoute, d'échanges, dans une confiance et un respect mutuels.

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025 IFMEM CHU Grenoble Alpes

La confidentialité des informations échangées est à la discrétion de l'étudiant, le secret peut être levé et partagé avec l'équipe à sa demande.

La dimension professionnalisante du suivi pédagogique est affirmée, en s'appuyant notamment sur la conviction des capacités d'apprentissage de l'étudiant, le développement du sens des responsabilités, de l'engagement et de l'autonomie.

Le suivi pédagogique participe à la construction identitaire des futurs professionnels de santé et permet dans l'individualisation des parcours de formation d'étudier et baliser avec l'apprenant la poursuite du cursus, dans une logique de progression.

Moment d'échanges et de bilans, il s'appuie sur les outils de suivi, tels le portfolio et les différentes évaluations théoriques et pratiques.

C'est un moyen pour l'étudiant, avec l'aide du formateur, d'éclaircir des situations difficiles et d'orienter ses choix.

Des entretiens sont programmés par l'Institut à chaque retour de stage et d'autres peuvent être organisés à la demande de l'étudiant, des formateurs ou de la direction. Ces rendez-vous sont préparés dans des conditions optimales de confort et de disponibilité pour faciliter les échanges.

L'étudiant est suivi pendant la durée de ses études, si possible, par le même formateur, des entretiens hors binôme peuvent aussi être organisés.

La promotion est donc divisée en quatre groupes, le suivi des étudiants de chaque groupe est assuré par une formatrice en individuel mais également en séance collective.

Chaque retour de stage fait l'objet d'un entretien avec la référente pédagogique, sur rendez-vous, pour recueillir les éléments liés au stage, faire le bilan des objectifs et tracer la progression des compétences.

C'est l'occasion également pour l'étudiant de faire part d'éventuelles difficultés dans son parcours. Des réunions de synthèse en équipe sont organisées après les périodes d'entretiens individuels, les informations échangées participent à une meilleure connaissance des étudiants par l'équipe pédagogique et concourent à la promo vigilance inscrite dans le projet pédagogique

5.4.2 L'accompagnement spécifique

Un accompagnement différencié permet la mise en œuvre de dispositifs particuliers en fonction de certaines spécificités :

- Dispenses d'UE ou de semestres : les situations sont traitées lors de la réunion de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
- Etudiants en situation de redoublement ou de reprise d'études après interruption d'études ou de césure: un contrat est établi par le référent pédagogique et l'étudiant lors d'un RDV dédié en début d'année. Ce contrat est signé par les deux parties ainsi que la directrice de l'IFMEM.
- Sportifs et artistes de haut niveau : un aménagement de la formation peut être accordé par la directrice après consultation du formateur responsable d'année et sur demande motivée de l'étudiant. Les conditions de formation étant alors consignées dans un contrat pédagogique signé par les trois parties.

- Etudiants en situation de handicap : les étudiants à besoins spécifiques doivent fournir un certificat émanant d'un médecin agréé SDH. Les dossiers sont étudiés lors d'une commission dédiée et commune avec l'IFSI de l'IFPS. Des aménagements sont alors proposés à l'étudiant.

5.4.3 Stratégie de prévention des ruptures de parcours

- L'organisation d'un suivi pédagogique régulier avec un formateur référent sur les 3 ans permet un suivi de la progression de l'étudiant une recherche de remédiations en cas de difficultés.
- Le logiciel de gestion de la scolarité Forméis (Société EPSILON) permet un suivi global du parcours de l'étudiant UNESS permet un accès à toutes les ressources pédagogiques à tout moment depuis un smartphone, un ordinateur ou une tablette. Des exercices d'entraînement sont également à disposition des étudiants.
- Les méthodes pédagogiques sont diversifiées, des cours et TD de soutien sont proposés.
- La promovigilance à l'ordre du jour de chaque staff hebdomadaire et permet d'aborder en équipe, l'actualité, les difficultés et les réussites individuelles et collectives des étudiants.
- L'élaboration d'un contrat pédagogique en cas de redoublement ou de réintégration après une interruption d'études permet d'individualiser le parcours de formation en ciblant les besoins spécifiques de l'étudiant.
- Une communication privilégiée avec les tuteurs de stage permet un meilleur suivi des étudiants en difficulté et la mise en place de solutions de remédiation.
- Les critères de sélectivité ont été repensés en 2020 pour favoriser le recrutement des étudiants présentant le bon profil pour réussir la formation. La bonne personne à la bonne place est le meilleur moyen de prévenir les ruptures de parcours.

6.Stratégie de développement de l'offre numérique

Depuis l'intégration de l'IFMEM à l'IFPS sur le site du campus de Saint Martin d'Hères en juin 2019, l'offre numérique à disposition des étudiants s'est considérablement développée.

- Les salles d'enseignement sont toutes équipées d'un ordinateur, d'un vidéo projecteur et d'un système audio.
- Deux salles informatiques sont équipées de 16 postes chacune.
- Une plateforme numérique dédiée : UNESS Formation (portée par toutes les facultés de médecine de France). Celle-ci permet d'accéder à toutes les ressources d'enseignement de la formation, des ressources documentaires, des liens vers des ressources extérieures, diverses activités et des forums.
- Un accès à l'intranet du CHUGA depuis les ordinateurs du CHUGA et de l'IFPS qui comporte notamment une base de connaissances et une gestion documentaire électronique qui comporte toutes les procédures du CHUGA.
- Un accès à l'intranet de l'UGA qui inclut de nombreux services numériques comme ADE (emploi du temps), Microsoft Office 365, Evento (planifier une réunion), Filesender (échange de fichiers volumineux), zoom (système de visioconférence), Digiposte (coffre-fort numérique personnel) ...
- Une boîte mail CHUGA et UGA (zimbra)

- SIDES UNESS Evaluation est en cours de mise en œuvre pour une utilisation effective début 2024. Il s'agit d'une plateforme conçue pour la réalisation d'épreuves formatives et sommatives.
- La plateforme Myrian de la société Intrasense met à disposition des étudiants MER les meilleurs outils de traitement d'images pour l'enseignement de la radiologie et de l'anatomie. Elle permet de réaliser des travaux pratiques et des enseignements intégrant l'image médicale professionnelle.

7.L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique fait l'objet de plusieurs modalités.

7.1 Au sujet de la satisfaction des étudiants :

- Le projet pédagogique est présenté par la directrice à la rentrée et sa mise en œuvre est présentée par le formateur référent en début de chaque semestre. Les documents de présentation sont à disposition des étudiants sur la plateforme numérique. Ils peuvent s'y référer en cas d'écart ou de désaccord.
- Un bilan quantitatif et qualitatif est réalisé par les formateurs référents d'année à chaque fin de semestre avec
- Le bilan annuel est présenté à l'ICOGI en novembre de l'année suivante
- Lors du suivi pédagogique individuel, les étudiants sont invités à donner leur avis sur la période écoulée depuis le RDV précédent (enseignements, partiels, stage).
- Des espaces de régulation peuvent être demandés par les étudiants, l'équipe pédagogique et la directrice qui en fixe les modalités.

7.2 Au niveau institutionnel :

- Des rencontres sont régulièrement organisées avec les partenaires de formation (université, terrains de stage, intervenants...) afin de recueillir leurs appréciations.
- Un bilan d'admission est réalisé chaque année fin septembre
- Des bilans d'insertion professionnelle sont réalisés à 3 mois et à 15 mois du Diplôme d'Etat (type d'emploi, contrat, durée, lieu d'exercice...).
- Ces bilans font l'objet d'une enquête nationale par le Comité d'Harmonisation des Centres de Formation MERM, présentée lors des journées Françaises de Radiologie à Paris en octobre (taux d'emploi et bilan sur le plan national).
- Les visites des formateurs en cours de stage permettent de recueillir l'avis des acteurs de l'encadrement en stage sur les compétences des étudiants de l'IFMEM. La fidélité des différents terrains de stage est un indicateur important de la confiance accordée à IFMEM.
- Les résultats semestriels et de fin d'année après la réunion de la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) permettent d'identifier plusieurs indicateurs : taux

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025 IFMEM CHU Grenoble Alpes

de redoublement et d'exclusion, nombre d'étudiants en difficulté, taux de réussite par UE, écarts de notes...

- Le taux de réussite au diplôme d'état.
- Le nombre d'évènements indésirables
- Le logiciel de la scolarité WINIFMER permet aussi de faire des statistiques et de présenter des résultats individuels et collectifs.

7.3 Au niveau organisationnel :

- Le staff hebdomadaire réunissant la direction, l'équipe pédagogique et administrative permet d'aborder d'éventuels problématiques fonctionnelles et/ou pédagogiques rencontrées depuis la réunion précédente et l'actualité de la semaine suivante.
- La promovigilance est à l'ordre du jour de chaque staff. Il permet d'aborder des situations individuelles des étudiants et de transmettre des retours des étudiants le cas échéant.

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025
IFMEM CHU Grenoble Alpes

Annexe 1 : La liste des lieux de stage

| Nom Etablissement | Catégorie | Statut | Secteur | Adresse | Suite | Code postal | Ville |
|---|-----------|--------|-------------------|--------------------------------------|---|----------------|--------------------------|
| Centre Hospitalier de VOIRON - Bloc Gynéco | | Public | Hospitalier | 14 route des Gorges | | 38506 | VOIRON CEDEX |
| Centre d'Imagerie Médicale du MONT-BLANC | | Privé | Extra-Hospitalier | 116, rue de la Paix | | 74700 | SALLANCHES |
| Clinique Générale d'Annecy | | Privé | Hospitalier | 4 Chemin Tour la Reine | | 74000 | ANNECY |
| IMAPOLE LYON-VILLEURBANNE | | Public | Hospitalier | 158 Rue Léon Blum | | 69100 | VILEURBANNE |
| Médecine Nucléaire de la Doua | | Privé | Autres | 48 avenue Condorcet | | 69100 | VILEURBANNE |
| C H U Grenoble-Alpes | | Public | Hospitalier | B.P. 217 | | 38043 | GRENOBLE CEDEX 09 |
| C.H. Albertville - Moutiers | | Public | Hospitalier | 253 Rue Pierre de Coubertin | BP 126 | 73208 | ALBERTVILLE CEDEX |
| C.H. de Bourg en Bresse - Hôpital de FLEYRIAT | | Public | Hospitalier | 900 route de Paris | BP 401 | 01012 | BOURG EN BRESSE CEDEX |
| C.H.U.G.A. | | Public | Hospitalier | Ophtalmo - Neuro | Grenoble cedex 09 - Tél 04.76.76.53.58 | 38043 | GRENOBLE |
| CABINET INFIRMIERE - Maud PHILIPPON | | Public | Hospitalier | 7 rue Valentin | | 07800 | LA VOULTE SUR RHONE |
| CENTRE D'IMAGERIE NUCLEAIRE (CIN) Annecy | | Privé | Extra-Hospitalier | Le Périclès B, | Allée de La Mandallaz | 74370 | METZ-TESSY |
| CENTRE MEDICAL DE MORZINE | | Privé | Extra-Hospitalier | 878 R | Route de la Plagne | 74110 | MORZINE |
| CH Albertville Moûtiers | | Public | Hospitalier | 43 rue de l'école des Mines | BP 207 | 73604 | MOÛTIERS CEDEX |
| CH BOURGOIN JALLIEU PIERRE OUDOT | | Public | Hospitalier | 30 avenue du Médipôle | | 38300 | BOURGOIN JALLIEU |
| CH Haute Gironde BLAYE | | Public | Hospitalier | 97 rue de l'Hôpital | BP90 | 33394 | BLAYE |
| CH ROANNE | | Public | Hospitalier | 28 rue de Charlieu | | 42300 | ROANNE |
| CHU Arnaud-de-Villeneuve | | Public | Hospitalier | 317 avenue du Doyen Gaston Giraud | | 34090 | MONTPELLIER |
| CHU Grenoble Alpes - GRENOBLE CEDEX 9 | | Public | Hospitalier | | | | |
| CHU Grenoble Alpes - SSR/HTC | | Public | Hospitalier | | | 38043 | GRENOBLE |
| CHU NIMES | | Public | Hospitalier | Rue du Pr. Debré | | 30029 | NIMES CEDEX 9 |

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025
IFMEM CHU Grenoble Alpes

| | | | | | | |
|---------------------------------------|-------------|--------|-------------|--------------------------|-------|-----------------------|
| CHU NIMES | | Public | Hospitalier | Place du Pr Robert Debré | 30029 | NIMES CEDEX 9 |
| CHU NIMES Carémeau | Hors Région | Public | Hospitalier | Rue du Professeur Debré | 30029 | NIMES CEDEX 9 |
| CHU NIMES Carémeau | | Public | Hospitalier | Rue du Professeur Debré | 30029 | NIMES CEDEX 9 |
| CHU Sud Réunion | | Public | Hospitalier | BP 350 | 97448 | SAINT-PIERRE CEDEX |
| CHU TIMONE | | Public | Hospitalier | 224 rue Saint Pierre | 13000 | MARSEILLE |
| CHUGA - Chatin 1er | | Public | Hospitalier | MICHALLON 1er Etage | 38043 | GRENOBLE CEDEX |
| CHUGA - Pédiatrique - HCE | | Public | Hospitalier | | | GRENOBLE |
| CHUGA - BLOC CHIR MAIN | | Public | Hospitalier | Michallon 1er Etage | 38043 | GRENOBLE CEDEX |
| CHUGA - BLOC Digestif | | Public | Hospitalier | Michallon 1er Etage | 38043 | GRENOBLE CEDEX |
| CHUGA - BLOC MAXILO-FACIALE | | Public | Hospitalier | Michallon 1er Etage | 38043 | GRENOBLE CEDEX |
| CHUGA - BLOC Neuro-Chirurgie | | Public | Hospitalier | Michallon 1er Etage | 38043 | GRENOBLE CEDEX |
| CHUGA - BLOC ONCO B-C | | Public | Hospitalier | Michallon 1er Etage | 38043 | GRENOBLE EDEX |
| CHUGA - BLOC Orthopédie | | Public | Hospitalier | 13ème A | 38043 | GRENOBLE CEDEX |
| CHUGA - BLOC Orthopédie - | | Public | Hospitalier | 13ème C | 38043 | GRENOBLE CEDEX |
| CHUGA - BLOC Urologie | | Public | Hospitalier | Michallon 1er Etage | 38043 | GRENOBLE CEDEX |
| CHUGA - BLOC Vasculaire et Thoracique | | Public | Hospitalier | Michallon 1er Etage | 38043 | GRENOBLE CEDEX |
| CHUGA - Bloc NEURO CHIR et ORL | | Public | Hospitalier | | 38434 | GRENOBLE |
| CHUGA - Bloc Urgences | | Public | Hospitalier | Michallon 1er étage | | |
| CHUGA - CURIM Nord | | Public | Hospitalier | Michallon RDC Haut | | |
| CHUGA - GASTRO A - B | | Public | Hospitalier | | 38043 | GRENOBLE CEDEX |
| CHUGA - HCE | | Public | Hospitalier | | | |
| CHUGA - Imagerie Nord - Echo | | Public | Hospitalier | GRENOBLE CEDEX 09 | | |
| CHUGA - Imagerie Nord - Angio | | Public | Hospitalier | Michallon RDC Haut | | |
| CHUGA - Imagerie Sud | | Public | Hospitalier | Avenue de Kimberley | 38434 | ECHIROLLES CEDEX |
| CHUGA - Médecine Nucléaire | | Public | Hospitalier | CHU Grenoble - Nord | | |
| CHUGA - Orthogériatrie - 13ème B | | Public | Hospitalier | CHGA | 38043 | GRENOBLE CEDEX |
| CHUGA - Radiothérapie | | Public | Hospitalier | Michallon RDC Bas | | |
| CHUGA BLOC Gynécologie | | Public | Hospitalier | HCE | | GRENOBLE |
| CHUGA BLOC NEUROLOGIE | | Public | Hospitalier | | 38000 | GRENOBLE |
| Cabinet EVRARD Danyèle | | Public | Hospitalier | 99 rue Léon Blum | 69100 | VILLEURBANNE |

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025
IFMEM CHU Grenoble Alpes

| | | | | | | | | |
|--|-------------|--------|-------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|--|-------|-------------------------------|
| Cabinet Radiologie St Ismier-X RAY Grésivaudan | | Privé | Extra-Hospitalier | 33, allée de Champrond | La Batie | | 38330 | SAINT-ISMIER |
| Cabinet d'Imagerie de CROLLES-X RAY Grésivaudan | | Privé | Extra-Hospitalier | 869, avenue Ambroise Croizat | | | 38920 | CROLLES |
| Cabinet d'imagerie - Meylan(groupe MAIL) | | Privé | Extra-Hospitalier | 42, avenue Plaine Fleurie | | | 38240 | MEYLAN |
| Cabinet d'imagerie Dr BARBIER | | Privé | Extra-Hospitalier | 38 Quai de France | | | 38000 | GRENOBLE |
| Cabinet de Radiologie des SOMMIERES | | Public | Hospitalier | 4, Rue de la Condamines | | | 30250 | SOMMIERES |
| Cabinet de radiologie de Pontcharra -X RAY Grésivaudan | | Privé | Extra-Hospitalier | 341 Avenue de la Gare | | | 38530 | PONTCHARRA |
| Cabinet du Centre (Groupe Le Mail) | | Public | Hospitalier | 3 avenue Felix Poulat | | | 38000 | GRENOBLE |
| Cabinet radiologique de Senozan-Groupe du Mail | Région | Privé | Extra-Hospitalier | 16, crs Sénozan | | | 38500 | VOIRON |
| Centre d'imagerie nucléaire d'ANNECY | | Privé | Extra-Hospitalier | Immeuble Le Péricle's | B Allée de la Mandallaz La Bouvarde | | 74370 | METZ -TESSY |
| Centre Henri Becquerel | | Privé | Hospitalier | Service des ressources humaines | 1 rue d'Amiens | | 76000 | ROUEN |
| Centre Hopsitalier St Jean de Maurienne | | Public | Hospitalier | 179 rue du docteur GRANGE | CS20113 | | 73302 | SAINT JEAN DE MAURIENNE CEDEX |
| Centre Hopsitalier de VIENNE | | Public | Hospitalier | Montée du Docteur Chapuis | BP 127 | | 38209 | VIENNE CEDEX |
| Centre Hospitalier ALPES LEMAN (CHAL) | | Public | Hospitalier | 558 Route de Findrol | BP 20500 | | 74130 | CONTAMINE SUR ARVE |
| Centre Hospitalier ALPES-ISERE (CHAI) | | Public | Hospitalier | 3 rue de la Gare | | | 38120 | SAINT-EGREVE |
| Centre Hospitalier Annecy Genevois | | Public | Hospitalier | 1 avenue de l'Hôpital | | | 7437 | EPAGNY METZ-TESSY |
| Centre Hospitalier Emile Roux | Hors Région | Public | Hospitalier | 12 boulevard DR André Chantemesse | | | 43000 | LE PUY EN VELAY |
| Centre Hospitalier Fabrice Marchiol DE LA MURE | | Public | Hospitalier | 62, rue des Alpes | | | 38350 | LA MURE |
| Centre Hospitalier Louis GIORGI | | Public | Hospitalier | Avenue de Lavoisier | CS 20184 | | 84104 | ORANGE CEDEX |
| Centre Hospitalier Metropole Savoie | | Public | Hospitalier | Rue Pierre et Marie Curie | BP 31125 | | 73011 | CHAMBERY CEDEX |
| Centre Hospitalier PIERRE OUDOT | | Public | Hospitalier | 30 avenue du Médipôle | BP 348 | | 38317 | BOURGOIN JALLIEU CEDEX |
| Centre Hospitalier ST MARCELLIN | | Public | Hospitalier | 1 avenue Félix Faure | | | 38160 | SAINT MARCELLIN |
| Centre Hospitalier Universitaire | | Public | Hospitalier | Groupe H.U. Carémeau | Place du Professeur Robert Debré | | 30029 | NIMES CEDEX 9 |
| Centre Hospitalier VALENCE | | Public | Hospitalier | 179 Bd Maréchal Juin | | | 26000 | VALENCE |
| Centre Hospitalier Victor Dupouy | Hors Région | Public | Hospitalier | 69 rue du Lieutenant Colonel Prud'hom | | | 95100 | ARGENTEUIL |

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025
IFMEM CHU Grenoble Alpes

| | | | | | | |
|---|--------|-------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------|--------------------------|
| Centre Hospitalier YVES TOURAINE | Public | Hospitalier | Le Thomassin | 205 rue du lieutenant Richard | 38480 | PONT DE BEAUVOISIN |
| Centre Hospitalier de MACON | Public | Hospitalier | boulevard Louis Escande | | 71018 | MACON |
| Centre Hospitalier de VOIRON | Public | Hospitalier | 14, Route des Gorges | | 38506 | VOIRON CEDEX |
| Centre Hospitalier des ESCARTONS | Public | Hospitalier | GHT des Alpes du Sud | | 05105 | BRIANÇON CEDEX |
| Centre Hospitalier du BASSIN DE THAU | Public | Hospitalier | Boulevard Camille Blanc | | 34200 | SETE |
| Centre Hospitalier rhumatologique d'URIAGE | Région | Public | Hospitalier | 1750 route d'Uriage | 38410 | SAINT MARTIN D'URIAGE |
| Centre Hospitalier de Tourcoing | Public | Hospitalier | 155 Rue du Président Coty | BP 619 | 59208 | TOURCOING CEDEX |
| Centre OSCAR LAMBRET | Privé | Extra-Hospitalier | 3, rue Frédéric Combemale | BP 307 | 59020 | LILLE CEDEX |
| Centre d'imagerie Médicale GUSTAVE RIVET | Privé | Extra-Hospitalier | 4, 6, Place Gustave Rivet | | 38000 | GRENOBLE |
| Centre d'imagerie du DRAC - Groupe MAIL | Privé | Extra-Hospitalier | 10, rue du Docteur Calmette | | 38000 | GRENOBLE |
| Centre d'imagerie médicale SAINT JEAN | Privé | Hospitalier | 5 bis rue Moquin Tandon | | 34090 | MONTPELLIER |
| Centre d'imagerie médicale du GRESIVAUDAN | Privé | Extra-Hospitalier | 233, rue Henri Fabre | | 38920 | CROLLES |
| Centre de Radiologie CHAMPFEUILLET - VIMED | Public | Hospitalier | 11 chemin des Essats | | 38500 | VOIRON |
| Centre de Radiologie des Drs RACHIDI et MYELI | Privé | Extra-Hospitalier | 2, avenue du Maquis de l'Oisans | | 38800 | PONT DE CLAIX |
| Centre de Radiothérapie Haute-Savoie Nord | Public | Hospitalier | 20 Route de Findrol | | 74130 | CONTAMINE SUR ARVE |
| Centre de radiologie | Privé | Extra-Hospitalier | 2, montée de la Citadelle | Centre Vectra | 38350 | LA MURE |
| Centre hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHICAS) | Public | Hospitalier | Place Auguste Muret | | 05007 | GAP CEDEX |
| Centre hospitalier d'ANNECY | Public | Hospitalier | 1 avenue du Trésum | BP 2333 | 74011 | ANNECY CEDEX |
| Clinique BELLEDONNE | Privé | Extra-Hospitalier | 83 avenue Gabriel Péri | | 38400 | SAINT-MARTIN- D'HERES |
| Clinique d'imagerie médicale (GROUPE DU MAIL) | Privé | Extra-Hospitalier | 19 av Marie Reynoard, | | 38100 | GRENOBLE |
| Clinique de Chartreuse | Public | Extra-Hospitalier | 10 Rue de Butterlin | | 38500 | VOIRON |
| Clinique de Sainte Clotilde | Privé | Hospitalier | 127 route de Bois de nêfles | | 97492 | SAINTE CLOTILDE CEDEX |
| Clinique du Mail - IRM | Privé | Extra-Hospitalier | 19, avenue Marie Reynoard | BP 2436 | 38034 | GRENOBLE CEDEX 2 |
| Clinique du Mail - Scanner | Privé | Extra-Hospitalier | 45, avenue Marie Reynoard | BP 2436 | 38034 | GRENOBLE CEDEX 2 |

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025
IFMEM CHU Grenoble Alpes

| | | | | | | | |
|--|-------------|--------|-------------------|---|-----------------------------------|-------|------------------------|
| Clinique du Parc | Hors Région | Privé | Autres | Cabinet de radiologie | 259 route du Parc | 84100 | ORANGE |
| GCS BIM - IRM BIM | | Privé | Hospitalier | 100 Bd du Général Leclerc | | 92110 | CLICHY |
| GIE - IRM DE LA DURANCE | Hors Région | Privé | Extra-Hospitalier | 305 Rue Raoul Follerau | RDC Zone E | 84000 | AVIGNON |
| GIE IRM 74 | | Public | Hospitalier | 18, rue de la Césièrè | Z.I de Vovray | 74000 | ANNECY |
| GIE IRM 74 | | Privé | Extra-Hospitalier | 18 rue de la Césièrè | | 74000 | ANNECY |
| GIE IRM 74 NANGY | | Privé | Extra-Hospitalier | Zone Artisanale des Ranaudes | | 74380 | NANGY |
| GIE Lyon Nord | | Public | Hospitalier | Service Médecine Nucléaire | 1-3 chemin Penthod | 69300 | CALUIRE ET CUIRE |
| GRUPE D'IMAGERIE MEDICALE DE HAUTE LOIRE-SCANNER + IRM | | Public | Hospitalier | 2 Rue Henri-Dunant | | 43000 | LE PUY EN VELAY |
| Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble | | Privé | Extra-Hospitalier | 8 rue Docteur Calmette | | 38028 | GRENOBLE CEDEX 1 |
| Groupement Hospitalier EST | | Public | Hospitalier | Hopital Neurologique WERTHEIMER | 59 Boulevard Pinel | 69677 | BRON CEDEX |
| HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE | | Public | Hospitalier | Service Meecine Nucléaire | 4, Rue Gabrielle Pernet-Gentil | 1211 | GENEVE 14 SUISSE |
| Hôpital GUI DE CHAULIAC | | Public | Hospitalier | 191 Avenue du Doyen Gaston Giraud | | 34295 | MONTPELLIER |
| Hôpital Sud C.H.U. de GRENOBLE | | Public | Hospitalier | Avenue de Kimberley | BP338 | 38434 | ECHIROLLES CEDEX |
| Hôpital d'instruction des armées Laveran | | Public | Hospitalier | 34 Boulevard Laveran - CS 50004 | | 13384 | MARSEILLE CEDEX 13 |
| Hôpital de MONT DE MARSAN | | Public | Hospitalier | avenue Pierre de Coubertin | | 40024 | MONT DE MARSAN |
| Hôpital de la Croix-Rousse - HCL | | Public | Hospitalier | Service formation Groupement hosp. NORD | 103 grande rue de la Croix-Rousse | 69004 | LYON |
| Hôpitaux de Marseille - Assistance Publique | | Public | Hospitalier | 80 rue Brochier | | 13005 | MARSEILLE |
| Hôpitaux de Marseille - Assistance Publique | | Public | Hospitalier | 80, rue Brochier | | 13005 | MARSEILLE |
| Hôpitaux du Léman | | Public | Hospitalier | 3 avenue de la Dame | | 74200 | THONON LES BAINS CEDEX |
| Hôpitaux du Pays du Mont Blanc | | Public | Hospitalier | 380 rue de l'Hôpital | | 74700 | SALLANCHES |
| IMAGERIE HCE / ECHO PEDIATRQUE | | Public | Hospitalier | | | 38043 | GRENOBLE |
| INSTITUT REGIONAL DU CANCER DE MONTPELLIER(ICM) | | Privé | Autres | parc euromédecine, | 208 av des apothicaires | 34090 | MONTPELLIER |
| IRM du Drac - Groupe Mail | | Privé | Extra-Hospitalier | 10, rue du Docteur Calmette | | 38000 | GRENOBLE |
| Imagerie Médicale des Cèdres - Groupe Clinique du Mail | | Privé | Extra-Hospitalier | 50, Avenue Grugliasco | | 38130 | ECHIROLLES |
| Imagerie Médicale du pole de santé Gassin ST Tropez | | Privé | Autres | D559 | | 83580 | GASSIN |

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025
IFMEM CHU Grenoble Alpes

| | | | | | | |
|---|-------------|-------------------|----------------------------------|-------------------------|-------|----------------------|
| Imagerie des Cèdres - Groupe MAIL - | Public | Hospitalier | 19 Avenue Marie Reynoard | BP 2436 | 38043 | GRENOBLE |
| Institut SAINTE CATHERINE | Privé | Extra-Hospitalier | 250 Chemin de Baigne Pieds | BP 846 | 84000 | AVIGNON |
| MEDIPOLE SAVOIE Département Imagerie | Privé | Extra-Hospitalier | Avenue des massettes | | 73190 | CHALLES LES EAUX |
| NEMOSCAN - IRM | Privé | Autres | 480 Avenue st André de Cadols | | 30900 | NIMES |
| SCINTEP | Privé | Extra-Hospitalier | 12, rue Docteur Calmette | Institut Daniel Hollard | 38028 | GRENOBLE CEDEX 1 |
| SCINTIGARD | Public | Autres | 480 Avenue Saint André de Codols | | 30900 | NIMES |
| SCM Centre Imagerie Médicale | Public | Hospitalier | 233 Rue Henri Fabre | | 38920 | CROLLES |
| SCM CERT Centre de Radiothérapie Bayard | Privé | Autres | 44 avenue condorcet | | 69100 | VILLEURBANNE |
| SCM IRM Tonkin Grand Large | Privé | Hospitalier | 36 rue du Tonkin | | 69100 | VILLEURBANNE |
| SCM La TOUR | Privé | Extra-Hospitalier | 20, avenue Alsace Lorraine | | 38110 | LA TOUR DU PIN |
| SCM SORAM société Oncologie Radiothérapie Macon | Hors Région | Privé | 44 rue Ambroise Paré | | 71000 | MACON |
| SCM du FAUCIGNY | Public | Autres | 35 BOULEVARD DU CHEVRON | | 74300 | CLUSES |
| SCP Drs BLANC-DERUYTER-HUGENTOBLER - Lecouffe | Privé | Hospitalier | 69 rue de la Louvière | | 59000 | LILLE |
| SELARL Centre Imagerie Médicale TOURNON | Public | Hospitalier | 28 avenue Maréchal Foch | | 07300 | TOURNON S/RHONE |
| SELARL IMAGERIE MEDICALE DES SOURCES | Privé | Extra-Hospitalier | 106 chemin de Morcy | | 74200 | THONON LES BAINS |
| SELARL imagerie Médicale | Région | Privé | LE PERICLES | 1 allée de la Mandallaz | 74370 | METZ-TESSY |
| SERA Centre de radiothérapie de Contamine sur Arve | Privé | Extra-Hospitalier | 20 Route de Findrol | | 74130 | CONTAMINE SUR ARVE |
| SERVICE DE REEDUCATION - AILE NEPTUNE - Ortho Traumatolo - CHU GRENOBLE - HÔPITAL SUD | Public | Hospitalier | | | 38130 | ECHIROLLES |
| SMC Imagerie Médicale Les Eléphants | Privé | Extra-Hospitalier | 32 rue Vieille Monnaie | | 73000 | CHAMBERY |
| Scanner du Drac - Groupe Mail | Privé | Extra-Hospitalier | 10, rue du Docteur Calmette | | 38000 | GRENOBLE |
| UBISANTE Vizille | Privé | Autres | 157 rue du colonel Manhes | | 38220 | VIZILLE |
| cabinet de radiologie | Privé | Autres | rue Joseph Perret | | 73350 | ST JEAN DE MAURIENNE |
| centre d imagerie nucléaire | Privé | Autres | 75-77 rue du général Giraud | | 42300 | ROANNE |
| centre d'imagerie Médicale du Nord Isère (JBIC) - Clinique Saint-Vincent de Paul | Privé | Extra-Hospitalier | 70 avenue du Médipôle | BP 148 | 38307 | BOURGOIN-JALLIEU |

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025
IFMEM CHU Grenoble Alpes

| | | | | | |
|---|--------|-------------------|-----------------------------|-------|--------------------|
| centre d'imagerie de la plaine de l'Ain et de la Dombes | Privé | Autres | Z.A En Pragnat Nord | 01500 | AMBERIEU -EN-BUGEY |
| centre d'imagerie médicale GAMBETTA | Privé | Extra-Hospitalier | 5, rue Etienne Forest | 38000 | GRENOBLE |
| centre de Médecine Nucléaire Melun | Privé | Autres | 272 avenue Marc jacquet | 77000 | MELUN |
| clinique Convert | Privé | Autres | 75 avenue de Jasseron | 01000 | BOURG EN BRESSE |
| clinique TIVOLI | Public | Autres | 220 RUE MANDRON | 33000 | BORDEAUX |
| hopital privé Jean Mermoz | Public | Hospitalier | 55 avenue Jean Mermoz | 69008 | LYON |
| institut de cancérologie du Gard | Public | Autres | 300 rue du Professeur Pujol | 30900 | NIMES |

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2024-2025
IFMEM CHU Grenoble Alpes

Annexe 2 : tableau de l'alternance stages/cours

| | Semaine | | 1A | 2A | 3A |
|----------------|---------|-----------|-----|-----|-----|
| SEPTEMBRE 2024 | 36 | 2 au 6 | C1 | C1 | S1 |
| | 37 | 9 au 13 | C2 | C2 | S1 |
| | 38 | 16 au 20 | C3 | C3 | S1 |
| | 39 | 23 au 27 | C4 | C4 | S1 |
| OCTOBRE 2024 | 40 | 30 au 4 | C5 | S1 | C1 |
| | 41 | 7 au 11 | C6 | S1 | C2 |
| | 42 | 14 au 18 | C7 | S1 | C3 |
| | 43 | 21 au 25 | C8 | S1 | C4 |
| | 44 | 28 au 1er | C9 | C5 | S2 |
| NOVEMBRE 2024 | 45 | 4 au 8 | S1 | C6 | S2 |
| | 46 | 11 au 15 | S1 | C7 | S2 |
| | 47 | 18 au 22 | S1 | C8 | S2 |
| | 48 | 25 au 29 | C10 | S2 | C5 |
| DECEMBRE 2024 | 49 | 2 au 6 | C11 | S2 | C6 |
| | 50 | 9 au 13 | C12 | S2 | C7 |
| | 51 | 16 au 20 | C13 | S2 | C8 |
| | 52 | 23 au 27 | | | |
| JANVIER 2025 | 1 | 30 au 3 | | | |
| | 2 | 6 au 10 | C14 | C9 | S3 |
| | 3 | 13 au 17 | S2 | C10 | S3 |
| | 4 | 20 au 24 | S2 | C11 | S3 |
| | 5 | 27 au 31 | S2 | C12 | S3 |
| FEVRIER 2025 | 6 | 3 au 7 | C15 | S3 | C9 |
| | 7 | 10 au 14 | C16 | S3 | C10 |
| | 8 | 17 au 21 | C17 | S3 | C11 |
| | 9 | 24 au 28 | | | S4 |
| MARS 2025 | 10 | 3 au 7 | C18 | C13 | S4 |
| | 11 | 10 au 14 | C19 | C14 | S4 |
| | 12 | 17 au 21 | C20 | S4 | C12 |
| | 13 | 24 au 29 | S3 | S4 | C13 |
| AVRIL 2025 | 14 | 31 au 4 | S3 | S4 | |
| | 15 | 7 au 11 | S3 | C15 | S5 |
| | 16 | 14 au 18 | S3 | C16 | S5 |
| | 17 | 21 au 25 | | C17 | S5 |
| | 18 | 28 au 2 | C21 | | S5 |
| MAI 2025 | 19 | 5 au 9 | C22 | C18 | C14 |
| | 20 | 12 au 16 | C23 | C19 | S6 |
| | 21 | 19 au 23 | C24 | C20 | S6 |
| | 22 | 26 au 30 | C25 | S5 | S6 |
| JUIN 2025 | 23 | 2 au 5 | C26 | S5 | S6 |
| | 24 | 9 au 13 | S4 | S5 | S7 |
| | 25 | 16 au 20 | S4 | S6 | S7 |
| | 26 | 23 au 27 | S4 | S6 | S7 |
| JUILLET 2025 | 27 | 30 au 4 | S4 | S6 | |
| | 28 | 7 au 11 | | | |

Annexe 3 : Adaptations de la maquette de formation depuis la rentrée 2022

Synthèse des modifications / UE

| | DE MERM (2012 modifié en 2020) | DE MERM 2022 (modification de la maquette) | Licence rentrée 2022 |
|-------------------------------|---|---|---|
| Chronologie des UE | 1A: UE intégratives + constitutives: initiation 2A: UE intégratives + constitutives: approfondissement | S1: inchangé (enseignements de base) S2: surtout UE intégratives S3 et S4 surtout UE constitutives (initiation + approfondissement) Equilibrage charge de travail et ECTS Respect logique pédagogique | Idem DE MERM 2 maquettes différentes en parallèle sur l'année scolaire 2022-23: L1: maquette modifiée L2: ancienne maquette |
| Compensations entre UE | S1: 3 S2: 3 S3: 1 S4: 1 | S1: 3 S2: 2 S3: 2 S4: 1 | S1: 3 blocs (anat/physio-patho, physique appliquée, hygiène/soins) S2: 2 blocs (anat/physio-patho) S3: 2 blocs (physique appliquée, anat/physio-patho) S4: 1 bloc (législation/éthique, santé publique) Règles de compensation identiques DE |
| L1 | Stages S2 = 8 ECTS UE 4.4 S2 : 2 ECTS | Stages S2 = 8 ECTS UE 4.4 S2 : 2 ECTS | Stages S2: 6 ECTS UE 4.4 S2 : 1 ECTS UE d'ouverture S2= 3 ECTS |
| L2 | Stages S4 = 12 ECTS | Stages S4 = 12 ECTS | Stages S4 = 9 ECTS UE d'ouverture S4 = 3 ECTS |
| L3 | Stages S6 = 14 ECTS | Stages S6 = 14 ECTS | Stages S6 = 11 ECTS UE d'ouverture S6= 3 ECTS |

| SEMESTRE 2 | UE | ECTS | SEMESTRE 3 | UE | ECTS | SEMESTRE 4 | UE | ECTS |
|--|-----|------|---|------|------|---------------------------------|-----|------|
| Psycho socio Pédagogie | 1.1 | 2 | Anatomie SNC S3 | 2.3 | 2 | Santé publique | 1.2 | 1 |
| Anatomie du tronc | 2.2 | 2 | Physio Semio Patho Neuro | 2.8 | 2 | Législation éthique déontologie | 1.3 | 2 |
| Anatomie tête et cou S2 | 2.3 | 2 | Physio Semio Patho Endocrino Reproduction | 2.9 | 2 | Explorations TDM Neuro S4 | 4.5 | 2 |
| Physio Semio Patho Dig Uro | 2.6 | 2 | Oncologie | 2.10 | 1 | Explorations IRM S4 | 4.6 | 2 |
| Physio Semio Patho Vasc Cœur Respi Tho ORL | 2.7 | 2 | Physique appliquée IRM S3 | 3.3 | 2 | Protocoles RTH Curiethérapie | 4.9 | 2 |
| Physique US EEG | 3.5 | 1 | Physique appliquée MN | 3.4 | 2 | Initiation à la recherche | 5.3 | 2 |
| Pharmaco | 3.9 | 2 | Physique appliquée RTH | 3.6 | 2 | Anglais S4 | 5.1 | 1 |
| Techniques de soins S2 | 4.1 | 1 | Explorations TDM | 4.5 | 2 | UI Mise en œuvre (MN, TDM, Rx) | 6.2 | 3 |
| Explorations radio S2 | 4.4 | 2 | Dosimétrie radiothérapie | 4.8 | 2 | UI Mise en œuvre (RTH, IRM) | 6.2 | 3 |
| Gestion et soins d'urgence | 4.3 | 1 | Explorations MN | 4.10 | 2 | | | |
| Communication et relation de soin | 4.2 | 2 | Explorations EEG et US | 4.11 | 2 | | | |
| Anglais | 5.1 | 1 | Anglais S3 | 5.1 | 1 | | | |
| TIC | 5.2 | 2 | | | | | | |
| Evaluation de la situation clinique | 6.1 | 1 | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | 22 | | | 22 | | | 18 |
| | | 8 | | | 8 | | | 12 |
| | | 30 | | | 30 | | | 30 |